

ETAT, HERITAGE COLONIAL ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN ALGERIE

Abdallah ZOUACHE*

RESUME

Des travaux récents ont questionné l'héritage colonial d'un point de vue économique, en particulier depuis l'article publié en 2001 par Acemoglu et al. dans *l'American Economic Review*. Au sein de cette littérature relative au rôle des institutions coloniales dans la performance actuelle des économies en développement, l'accent est mis sur le début de la colonisation. Dans cette perspective, Acemoglu et al. (2001) utilisent les taux de mortalité des premiers colons européens comme une variable influençant le type de système colonial implémenté à l'époque coloniale, un système colonial qui est supposé avoir exercé un impact sur la performance actuelle des pays. Cet article adoptera une perspective différente dans la mesure où il se positionnera non pas au *début* de la colonisation mais à la *fin* de la période coloniale afin d'examiner et de déterminer l'impact des conditions initiales sur le sentier de développement de l'Algérie. En effet, si on accepte la théorie selon laquelle l'histoire compte (David, 2007), cela implique d'étudier l'impact des conditions initiales sur la dynamique du sentier de croissance choisie. Aussi, dans un premier temps, l'article s'efforcera d'identifier les conditions économiques initiales qui ont prévalu à l'indépendance de l'Algérie. Dans quelle mesure ces conditions ont-elles influencé le sentier de développement choisi par l'Algérie indépendante ? Une des contributions de l'article est de démontrer que la stratégie de développement socialiste imputant un rôle premier à l'Etat adoptée à l'indépendance fut un produit de l'héritage colonial. Une deuxième contribution consiste à démontrer que ce choix d'une telle stratégie de développement était contradictoire avec la structure économique héritée de la présence coloniale ; marquée par l'absence de capital humain, d'une élite économique « musulmane » et d'un système bancaire capable de financer la « stratégie d'industries industrialisantes ». Dans un deuxième temps, il s'agira d'interroger l'impact de la stratégie de développement basé sur un système économique étatique sur les performances de l'économie algérienne. L'héritage colonial a conduit l'Algérie à adopter des politiques de développement basées sur des entreprises d'Etat. La troisième section tire les leçons de cet héritage colonial sur les difficultés rencontrées aujourd'hui par l'Algérie à assurer une stratégie de développement économique efficace. Il s'agira notamment d'identifier dans quelle mesure la contradiction héritée de la période coloniale entre stratégie de développement et structure économique constitue aujourd'hui encore un nœud gordien pour l'Etat algérien.

MOTS CLES

Algérie, colonisation, héritage, développement, Etat

1- ETAT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET HERITAGE COLONIAL EN ALGERIE : LES ENJEUX

Un débat récurrent en Algérie concerne le poids de l'Etat dans le développement économique. Ainsi, dans les années 1980 et 1990, l'Algérie a fait le choix des réformes,

* Université Saint Etienne - Email : zouache@univ-st-etienne.fr

souvent contraintes par son environnement institutionnel et des chocs exogènes (Zouache et Ilmane, 2009). Ces réformes s'inscrivaient dans le cadre d'une nouvelle politique économique dont l'objectif était la mise en place progressive d'une économie de marché basée sur la promotion de l'entreprise privée afin d'améliorer la compétitivité de l'économie algérienne et d'assurer sa transition vers une économie mondialisée (Belarbi et Zouache, 2011). De même, la loi de finances complémentaires promulguée en 2009 a relancé les discussions sur le positionnement de l'Algérie dans l'économie mondiale. Cette loi s'est traduite par un ensemble de mesures qui ont donné l'impression d'un repli sur soi de l'économie algérienne. L'objet de l'article est d'inscrire ces débats dans la lignée de celui enclenché à l'indépendance lorsqu'il s'agissait de rechercher la stratégie de développement économique qui garantirait l'indépendance politique de l'Algérie.

Il semble en effet que la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie offre l'opportunité de mettre en avant un angle d'analyse économique. Or, les travaux portant sur la période coloniale en Algérie s'inscrivent le plus souvent dans le cadre d'une démarche historique, politique, sociologique ou géo-politique. Il est important de relever que peu de travaux scientifiques, en particulier en langue française, s'inscrivent dans une perspective économique.

Pourtant, des travaux récents ont questionné l'héritage colonial d'un point de vue économique, en particulier depuis l'article publié en 2001 par Acemoglu et al. dans *l'American Economic Review*. Dans *le fardeau de l'homme blanc*, William Easterly, ancien économiste de la banque mondiale, considère que l'Occident doit tirer les leçons de son histoire quand il s'agit de discuter de la capacité à exporter les institutions occidentales vers les pays en développement. Alesina, Easterly et Matuszeski montrent, dans un article récent publié en 2011, que de nombreux Etats africains sont des entités artificielles dont les frontières ont été tracées de manière arbitraire pendant la colonisation, créant aujourd'hui de nombreux conflits ethniques et, plus globalement, une situation d'instabilité politique défavorable au développement économique. Parent et Zouache (2012), tout en confirmant les résultats de cette littérature, mettent en exergue le rôle de la proximité géographique dans l'estimation du poids de l'héritage colonial.

Au sein de cette littérature relative au rôle des institutions coloniales dans la performance actuelle des économies en développement (Acemoglu, Johnson et al., 2005 ; Bertocchi G. and F. Canova, 2002, Easterly and Levine, 2003), l'accent est mis sur le début de la colonisation. Dans cette perspective, Acemoglu et al. (2001) utilisent les taux de mortalité des premiers colons européens comme une variable influençant le type de système colonial implémenté à l'époque coloniale, un système colonial qui est supposé avoir exercé un impact sur la performance actuelle des pays. Cet article adoptera une perspective différente dans la mesure où il se positionnera non pas au *début* de la colonisation mais à la *fin* de la période coloniale afin d'examiner et de déterminer l'impact des conditions initiales sur le sentier de développement de l'Algérie. En effet, si on accepte la théorie selon laquelle l'histoire compte (David, 2007), cela implique d'étudier l'impact des conditions initiales sur la dynamique du sentier de croissance choisie.

Aussi, dans un premier temps, l'article s'efforcera d'identifier les conditions économiques initiales qui ont prévalu à l'indépendance de l'Algérie. Dans quelles mesures ces conditions ont-elles influencé le sentier de développement choisi par l'Algérie indépendante ? Une des contributions de l'article est de démontrer que la stratégie de développement socialiste imputant un rôle premier à l'Etat adoptée à l'indépendance fut un produit de l'héritage colonial. Une deuxième contribution consiste à démontrer que ce choix d'une telle stratégie de développement était contradictoire avec la structure économique héritée de la présence coloniale ; marquée par l'absence de capital humain, d'une élite économique « musulmane » et d'un système bancaire capable de financer la « stratégie d'industries industrialisantes ».

Dans un deuxième temps, il s'agira d'interroger l'impact de la stratégie de développement basé sur un système économique étatique sur les performances de l'économie algérienne. L'héritage colonial a conduit l'Algérie à adopter des politiques de développement basées sur des entreprises d'Etat. La troisième section tire les leçons de cet héritage colonial sur les difficultés rencontrées aujourd'hui par l'Algérie à assurer une stratégie de développement économique efficace. Il s'agira notamment d'identifier dans quelle mesure la contradiction héritée de la période coloniale entre stratégie de développement et structure économique constitue aujourd'hui encore un nœud gordien pour l'Etat algérien.

2- HERITAGE COLONIAL ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ETAT ALGERIEN

Cette section s'intéresse au paradigme de développement adopté à l'indépendance de l'Algérie. L'Algérie hérite au début des années 1960 d'un débat sur son sous-développement dont l'un des principaux résultats est l'adoption d'une stratégie de développement étatique. L'héritage colonial conduit ainsi l'Algérie à développer une politique de développement étatique axée sur l'entreprise publique.

En effet, à l'indépendance, l'Algérie opte pour une stratégie de développement passant par l'industrialisation du pays. L'industrialisation est un objectif politique, comme le rappelle la Charte nationale (1976) :

«Le développement doit créer les conditions nécessaires à la construction et à la consolidation d'une économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée, intensifiant en son sein les relations intersectorielles et les échanges entre les branches » (dans De Villers, 1985, p. 28).

L'insertion de l'Algérie dans la division internationale du travail est modélisée selon le schéma suivant. Il s'agit tout d'abord d'obtenir sur le marché international du pétrole et du gaz des devises nécessaires à l'acquisition de biens de production. L'investissement qui s'en suivra permettra l'élévation du niveau de vie des algériens en construisant un complexe d'industries lourdes. L'industrialisation facilitera les transferts technologiques qui doivent permettre d'augmenter la productivité du travail et, *in fine*, fournir un terreau fertile à l'innovation.

La stratégie de développement de l'Algérie passe également par la révolution agraire (voir Kielstra, 1978), ce qui n'est pas sans rappeler les révolutions agraires russe et chinoise. Les accords d'Evian avaient garanti la propriété foncière des colons qui ne pouvaient être expropriés sans « une indemnité équitable préalablement fixée ». Quelques mois plus tard, le programme de Tripoli (1962) prévoyait une réforme agraire comportant l'expropriation des grands domaines ainsi que la constitution de fermes d'Etat et de coopératives de production. Le départ massifs des européens et l'abandon des domaines agricoles coloniaux rendaient caduques les dispositions d'Evian et timorés les projets de Tripoli. En effet, à l'indépendance de l'Algérie en 1962, les ouvriers agricoles algériens organisèrent des comités d'auto-gestion des fermes abandonnées (déclarés biens vacants le 29 août 1962) qui furent rapidement légalisés par l'autorité algérienne. En octobre 1963, le gouvernement Ben Bella décidait la nationalisation de tous les biens vacants, ce qui permettait une nouvelle extension de l'autogestion qui concernait désormais la totalité du secteur agricole détenu autrefois par les européens. Le gouvernement de Ben Bella (1962-1965) attachait dès le départ une grande importance idéologique à ce secteur le présentant comme un nouveau système basé sur l'auto-gestion des travailleurs agricoles algériens. Pourtant, très rapidement, on s'aperçut que l'autogestion était un échec économique pour de nombreuses raisons (absence de cadres qualifiés, bureaucratisation, clientélisme) et notamment parce que l'autogestion est devenue étatisation de sorte que les travailleurs agricoles n'étaient pas très incités au rendement (voir Gauthier, 1978, p. 76).

Du point de vue de la politique économique, la stratégie de développement à l'algérienne s'inscrit dans la tradition de la planification collectiviste. Elle suppose que l'indépendance économique est une condition de l'indépendance politique.

L'idée défendue dans cette section est que la stratégie socialiste de développement à l'Algérienne n'est pas la résultante de son ancrage géopolitique avec le bloc de l'Est mais constitue bel et bien un legs de la colonisation. Il est intéressant de noter que cet héritage colonial relatif à la stratégie de développement de l'Algérie est en partie le fruit de la prise de conscience d'au moins une partie des autorités françaises de l'échec du projet colonial français et de l'enjeu que constitue l'Algérie dans le nouveau contexte géopolitique issu de la seconde guerre mondiale (Morgaut, 1962).

L'héritage colonial des débats relatifs à l'industrialisation de l'Algérie s'exerce au moins à trois moments : lors de la commission des réformes économiques musulmanes (1944), lors des débats qui ont précédé et suivi le plan de Constantine (1958) et lors des accords d'Evian (1962).

La question de l'industrialisation de l'Algérie se pose déjà lors des deux grandes guerres, et en particulier lors de la seconde guerre mondiale. En effet, la défaite face à l'Allemagne fait apparaître l'impuissance de l'Algérie à pourvoir à ses propres besoins en biens de consommation courants et à relayer l'effort de guerre en production de matériels militaires. Seule une petite industrie « européenne » existe depuis les années 1930 :

Industrie européenne	Nbre d'établissements	Nbre d'ouvriers industriels
1901	10327	42928
1924	20540	110230

Source : Gauthier E.F, *L'évolution de l'Algérie de 1830 à 1930, Cahiers du Centenaire de l'Algérie*, dans Guillot (1960, p. 60).

Par contre, il n'existe pas d'industries « musulmanes ».

Le projet d'une industrialisation de l'Algérie est né du choc de la défaite de 40. Les produits alimentaires les plus élémentaires manquent. S'improvise alors une industrie agro-alimentaire qui fournit des produits de remplacement. La commission des réformes musulmanes (21 décembre 1943-8 juillet 1944) insiste sur la nécessité d'industrialiser l'Algérie à travers la création d'industries nouvelles capables d'absorber un plus grand nombre de « travailleurs musulmans ». La commission propose au total un programme de dépenses d'investissement de 21 milliards d'anciens francs pour vingt ans dont la charge devait être partagée par l'Algérie et la métropole (Pervillé, 1986). Le gouvernement général lance alors un plan d'industrialisation en 1946. Malgré ces efforts, l'Algérie ne s'industrialise pas dans les années après-guerre. De plus, la faible industrialisation ne touche pas la population « musulmane ». En effet, les propositions de réformes économiques et sociales ne seront pas adoptées (Pervillé, 1986). Le *rapport Maspétiol* (1955) qui propose un état des lieux des relations financières entre l'Algérie et la métropole reprendra certaines des conclusions de la commission de 1944 en insistant sur la nécessité de programmes d'investissements ordonnés autour d'un plan de long terme. Les propositions du rapport Maspétiol subiront le même sort que celles de la commission des réformes de 1944.

Du choc de la défaite de 40 est également né la prise de conscience du problème crucial posée par le faible niveau scolaire en Algérie. Face au constat d'échec de la politique scolaire coloniale, les autorités françaises changent de stratégie et décident en 1944 un plan dont l'objectif est de permettre la scolarisation d'un million d'enfants. Néanmoins, le plan manque cruellement de moyens (ibid., p. 30) de sorte que le rectorat français d'Algérie se trouve dans l'obligation de recruter du personnel d'éducation sous-qualifié :

«La proportion des postes non pourvus ministériellement, c'est-à-dire pourvus par le recteur avec des moyens de fortune ou même non pourvus du tout, était en 1960 (année « calme ») de 35,6 % pour l'ensemble des postes et 74,3 % pour les adjoints d'enseignement dans l'enseignement du

second degré ; elle était de 26 % dans les lycées techniques et 67 % dans les collèges d'enseignement technique. (...) L'insuffisance du nombre de maîtres formés par les Ecoles Normales est flagrante. Il a donc été créé en 1956 un corps spécial d' « instructeurs du plan de scolarisation », recrutés au niveau du baccalauréat 1ère partie ou même du brevet d'études du premier cycle. C'est avec l'aide de ces catégories de diplômés moins facilement par d'autres emplois que pourra se réaliser un taux d'encadrement presque satisfaisant dans l'enseignement primaire » (Institut d'Etude du Développement Economique et Social, 1962, p. 32).

Le plan de Constantine (1958) souvent appréhendé par son volet immobilier - la construction de logements - était également un plan de développement économique et social dont l'objectif était l'industrialisation de l'Algérie. Il prévoyait notamment la construction d'une raffinerie à Alger, d'un complexe pétrochimique à Arzew et d'une usine de sidérurgie à Annaba. Enfin, en plus de la déclaration de principe sur le pétrole et le gaz, les accords d'Evian (1962) incluent une déclaration de principes relative à la coopération économique et financière (ibid., p. 258) censée faciliter les transferts technologiques.

Des experts français se réunissent à la fin des années cinquante et au début des années soixante pour penser le développement de l'Algérie. Leurs réflexions sont notamment réunies par l'économiste français le plus célèbre de l'époque, François Perroux, dans un ouvrage édité au troisième trimestre de 1962, au lendemain de l'indépendance avec un titre à la fois évocateur et révélateur, *L'Algérie de Demain*. Certains de ces experts ont conscience du legs de la stratégie économique coloniale à l'Algérie indépendante, en particulier de l'impact du plan de Constantine sur les choix de stratégie de développement de l'Algérie :

« Avec des moyens politiques et psychologiques souvent meilleurs, avec une expérience nouvelle, ils auront à repenser le plan de développement de leur pays, et bien des choses laissent présager que leurs options ne seront pas si éloignées de certaines de celles du plan de Constantine. » (Darbel et Rivet, 1962, p. 69).

La question d'un « plan de développement économique, qui accorderait une priorité à l'industrie » (Lambert, 1962, p. 101) est également au cœur des débats autour de *L'Algérie de Demain* (Perroux, éd., 1962). Il est intéressant de noter que la stratégie économique n'est pas vue comme étant dépendant du régime politique que choisirait les Algériens :

« Cependant, que l'Algérie s'oriente vers un régime de type castriste, un régime autoritaire non représentatif ou une démocratie libérale et pluricommunautaire, le problème économique fondamental reste le même. » (Lambert, 1962, p. 95).

Sous les conseils d'économistes s'inscrivant dans cette tradition à la Perroux, dont le plus connu est Gérard Destanne de Bernis, l'Algérie choisit la stratégie d'industries industrialisantes pour assurer « méthodiquement la conquête de son indépendance économique réelle » (Destanne de Bernis, 1971, p. 545). Le point de départ est la définition de l'industrialisation à la Perroux comme « la restructuration de tout un ensemble économique et social sous la pression d'un système cohérent de machines » (Destanne de Bernis, 1971, p. 547). L'objectif est alors la mise en place d'une structure industrielle cohérente (ibid.)¹.

La stratégie d'industrialisation repose sur plusieurs secteurs industriels qui sont à la base du processus d'industrialisation : l'industrie chimique, l'industrie des hydrocarbures, l'industrie des biens de capital et la sidérurgie. Il s'agit « d'industries industrialisantes » qui sont supposées entraîner des effets d'aval dans la chimie, dans l'industrie mécanique produisant des biens d'équipement (outillages, moteurs, machines, ...). Ce sont également des

¹ « La mise en place d'une telle structure industrielle cohérente ne peut se faire qu'à partir d'industries que l'on peut qualifier d'industrialisantes, si l'on entend par là celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble. » (Destanne de Bernis, 1965, p. 547).

industries qui auraient des effets d'entraînement dans l'agriculture car elles fournissent les produits nécessaires, en aval, à la fabrication du matériel agricole (sidérurgie) et des engrais (industrie chimique).

Un des éléments remarquables de cette stratégie est que l'Etat se doit d'intervenir directement dans le développement. Cette vision s'inscrit en droite lignée avec la lecture de Perroux de la problématique du sous-développement (Destanne de Bernis, 1972) dans laquelle l'Etat indépendant doit être l'acteur majeur de la décolonisation (Destanne de Bernis, 1998). Il est intéressant de noter que les économistes sont conscients du corollaire de cette stratégie de développement, l'autoritarisme étatique :

“Bien entendu, une telle politique n'a de chances de réussir que dans la mesure où l'Etat prend en charge l'investissement industriel dans le cadre d'un secteur public : aucune entreprise privée algérienne ne pourrait avoir les dimensions nécessaires et si on ne voit pas comment ou pourquoi des capitaux étrangers envisageraient d'assurer de tels investissements peu rentables à court terme au sens capitaliste du terme, on ne voit pas comment l'Algérie pourrait abandonner à des monopoles internationaux la mise en œuvre des éléments les plus déterminants de son indépendance nationale. L'Algérie a très clairement opté pour une structuration par branches de toute son industrie, chaque branche étant organisée dans le cadre d'une Société Nationale.” (Destanne de Bernis, 1971, p. 554).

La stratégie de développement à l'algérienne est donc bien héritée des débats français relatifs à l'industrialisation de la colonie. A titre d'illustration, Lambert (1962, p. 107) suggère dans son texte sur «les choix de l'économie algérienne» la création d'un centre sidérurgique «sur les confins tunisiens ou marocains» ce qui permettrait «de modifier les conditions de localisation et de développer une infrastructure industrielle dans une zone d'économie traditionnelle». Ainsi, les leaders politiques algériens qui réalisaient que le développement du pays («de l'économie nationale») dépendait d'une industrialisation rapide, rejoignaient en cela les préoccupations des français à la fin de la période coloniale. Evidemment, ils pensèrent que cette industrialisation pourrait être financée par les revenus issus de l'exploitation du pétrole et du gaz plutôt que par le surplus limité issu d'une agriculture relativement peu productive.

De plus, la stratégie d'industrialisation nécessite l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée. Dans le cadre des *accords d'Evian*, la France est supposée intervenir à deux niveaux. Premièrement, la politique migratoire française doit promouvoir l'Algérie (Massenet, 1962). La migration algérienne en France permettra à la fois une augmentation du revenu algérien à travers le rapatriement des revenus et une amélioration de la formation technique des algériens « qui doterait l'Algérie d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, et l'aiderait ainsi à réaliser son industrialisation » (Massenet, 1962, p. 19). Deuxièmement, lors des accords d'Evian (1962), il est prévu que la France aide l'Algérie à réaliser des transferts technologiques à travers la coopération scientifique et technique.

3- DU DESEQUILIBRE ENTRE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET ECONOMIE COLONIALE ALGERIENNE

La section démontre que le paradigme de développement choisi par l'Etat algérien pour assurer l'indépendance politique s'est heurté aux caractéristiques de l'économie algérienne héritées de la colonisation. Dans cette section, nous nous penchons sur la structure de l'économie coloniale, des structures dont vont hériter les Algériens à l'indépendance et qui vont ainsi conditionnées la transition de l'Algérie vers une économie mondialisée. En particulier, les caractéristiques de l'économie coloniale algérienne ne seront pas sans conséquences sur l'existence ou non d'un terreau d'entrepreneurs indispensable à l'émergence d'une sphère privée.

Au recensement de 1954, la population « européenne » était de 984000, dont 94 % de français² (Tabah, 1956). La population « musulmane »³ est quant à elle évaluée à 8700000, émigrés vivant en métropole inclus (ibid.). Etant données les erreurs et l'évolution de la population de 1954 à 1962, on estime le rapport de la population « européenne » à la population « musulmane » de 1 à 9.

L'Algérie est, à la fin de la présence française, une économie coloniale sous-développée. Les éléments significatifs de ce sous-développement économique colonial sont les suivants⁴.

Premièrement, l'Algérie fonctionne sous l'auspice du commerce colonial. L'Algérie est une économie faiblement exportatrice et fortement importatrice. En d'autres termes, l'Algérie est fortement dépendante de l'extérieur et souffre de termes de l'échange très défavorables. De plus, les échanges économiques se font dans le cadre des règles « standard » du commerce colonial : exportation à des prix plus élevés que les prix du marché de produits agricoles avec, en contrepartie, l'importation de produits manufacturés de la métropole à des prix également plus élevés.

Deuxièmement, l'économie coloniale algérienne est une économie rurale d'un pays du Tiers-Monde. La majorité de la population est employée dans le secteur agricole. D'après un recensement de M.A. Berque (dans Guillot, 1960, p. 11), la « population rurale musulmane » est surtout composée de petits propriétaires, c'est-à-dire de fermiers qui, pour la plupart, cultivent un lopin de terres peu rentable pour satisfaire les besoins primaires.

Propriétaires musulmans		549.396
Gros propriétaires	0,2 %	
Moyens propriétaires	40 %	
Petits propriétaires	60 %	
Fermiers « à prix d'argent »		53600
Khammès (métayers au 1/5)		713000
Journaliers		462467

Source : Berque M.A. (1938) dans Guillot (1960, p. 11).

Comme le précise Guillot (ibid.), ces chiffres sont indicatifs. En effet, de nombreux propriétaires, et bien sûr des khammès, louent leur force de travail en même temps qu'ils cultivent leur lopin de terres. De plus, on ne sait pas où classer les fameux paysans algériens (les « fellahs ») : dans la catégorie des petits propriétaires, des métayers ? L'enquête de Bourdieu et al (1963) confirme ce premier résultat : 49% de la population active « musulmane » est employée dans le secteur agricole.

Il faut noter que les « musulmans » possèdent des terres de petite superficie :

	Nombre d'exploitations			Superficie (milliers d'ha)		
	NM*	M**	Total	NM	M	Total
Moins de 1 ha	2393	105954	108347	0,8	37,2	38
1 à 10 ha	5039	332529	337568	21,8	1341,2	1363
10 à 50 ha	5585	167170	172755	135,3	3185,8	3321,1
50 à 100 ha	2635	16580	19215	186,9	1096,1	1283
Plus de 100 ha	6385	8499	14884	2381,9	1688,8	4070,7
Total	22037	630732	652769	2726,7	7349,1	10075,8
Dont Algérie du Nord	21674	543310	564984	2706,1	7131,2	9837,3
Territoires du Sud	363	87422	87785	20,6	217,9	238,5

* Non Musulmans

** Musulmans

Source : Tableaux de l'Economie Algérienne, Recensement de l'Agriculture, 1958, dans Guillot (1960, fn. 7, p. 12).

² Voir l'analyse de Kateb (1998) sur l'évolution du rapport entre français et européens pendant la colonisation.

³ Nous reprenons la distinction de la population algérienne en deux catégories : les « européens », auxquels on inclut les « Israélites » depuis le décret Crémieux de 1871, et les « musulmans ». Notons que cette distinction fait suite à l'opposition entre les « français », les « européens » et les « indigènes » plus en vigueur aux débuts de la colonisation.

⁴ Incontestablement, l'Algérie française remplit les critères qui définissent le sous-développement : l'analphabétisme, la sous-nutrition ou la malnutrition, le taux de mortalité des adultes, le taux de mortalité infantile, l'accès à la santé, la segmentation de la société en une élite minoritaire dominante (« les européens ») et une masse dominée (« les musulmans »). Voir Guillot (1960).

Troisièmement, l'économie coloniale algérienne se caractérise par un marché du travail segmenté en deux principales catégories. D'un côté, le marché du travail des « européens » et d'un autre côté, le marché du travail des « musulmans ». Le marché du travail « européen » est relativement standard dans la mesure où il regroupe des travailleurs sécurisés (fonctionnaires, contrats fixes ...) mais également des travailleurs précaires (saisonniers, chômeurs). En revanche, le marché du travail « musulman » est essentiellement composé de travailleurs précaires (Bourdieu et al., 1963).

Ainsi, la population active « musulmane » se structure autour des “types sociaux” suivants (Nouschi, 1965) : le paysan, l'ouvrier ou employé subalterne, le petit commerçant, le petit patron à la fois artisan et commerçant, types sociaux auxquels il faut ajouter le chômeur le plus souvent permanent (Ouzzir, 2009)⁵. L'encadrement « musulman » n'existe pas. L'enquête de Bourdieu et al. (1963) estime que seulement 2,6 % de la population active musulmane se situe dans l'encadrement, surtout moyen⁶ ; ce pourcentage dépassant 25 % pour les européens. “De ce fait, la population coloniale n'a plus pour elle que le secteur primaire le moins fertile et les emplois inférieurs du secteur secondaire ou tertiaire.” (Nouschi, 1965, p. 1251).

Dans le secteur agricole, Darbet et Rivet (1962, p. 71) estiment à 35 % du total le nombre de salariés agricoles permanents. Les deux tiers des salariés agricoles musulmans vivent donc dans la précarité, la moitié d'entre eux travaillant moins de 100 jours par an. Dès lors, on comprend le décalage entre les revenus agricoles « musulman » et « européen » : le revenu individuel moyen de l'agriculteur « européen » était en 1954 trente-cinq fois plus élevé que celui de l'agriculteur « musulman » (Bonin, 2009). Même si l'on peut parler d'une amélioration après la première guerre mondiale, avec l'apparition d'une classe moyenne paysanne (Henni, 1996) ; celle-ci reste quantitativement très modeste (Bonin, 2009). D'un point de vue plus global, la répartition des revenus individuels en Algérie à la fin de la période coloniale révèle une répartition des revenus extrêmement inégalitaire en faveur des « européens » et au détriment des « musulmans » (Nouschi, 1965, p. 1247).

Dans cette perspective, le régime d'aide aux chômeurs mis en place en 1955 pendant la période coloniale ne s'appliquait pas aux travailleurs algériens dits musulmans qui souffraient d'une totale précarité de l'emploi (Ouzzir, 2009, p. 34). En effet, les conditions d'une indemnisation allant jusqu'à une durée de six mois – six mois de résidence dans la commune d'indemnisation, travail et cotisation à la sécurité sociale pendant six mois au cours des douze mois précédant l'inscription au chômage (Ouzzir, 2009, *ibid.*) – ne pouvaient être satisfait par le segment « musulman » du marché du travail qui souffrait d'un chômage endémique, de contrats de travail précaire et informel et *in fine* d'une quasi-absence dans les secteurs industriels et commerciaux ciblés (Ouzzir, *ibid.*).

⁵ “Il existe donc un type humain dans l'Algérie contemporaine, le *chômeur* ; celui-ci n'est pas occasionnel comme dans nos sociétés européennes de type capitaliste, il est permanent, on le trouve dans toutes les familles algériennes, à la ville comme à la campagne.” (Nouschi, 1965, p. 1246).

⁶ Les auteurs estiment à 38800 le nombre de cadres moyens et 2400 le nombre de cadres supérieurs (voir Naschi, 1965 pour une relecture intéressante).

Activités non agricoles. Population active par catégorie socio-professionnelle au 31 Nov. 1954 (Algérie entière)

	Sexe masculin			Sexe féminin			Total Pop. Active
	NM*	M**	Total	NM	M	Total	
1. Chefs d'entreprise et indépendants							
Patrons sa.i.	300	-	300	-	-	-	300
Artisans	16300	27500	43800	2600	2600	5200	4900
Patrons Pêcheurs	700	300	1000	-	-	-	1000
Commerçants s.a.i.	1100	12400	13500	200	100	300	13800
Petits commerçants	18000	61500	79500	6300	800	7100	86000
Industriels	5200	1500	6700	200	-	200	6900
Autres commerçants	4200	4200	8400	400	100	500	8900
Prof. Libérales	9200	2100	11300	1800	100	1900	13200
Cultes, congrégations religieuses	900	7600	8500	1200	-	1200	9700
Total	55900	117100	173000	12700	3700	16400	189400
2. Cadres et salariés							
Cadres sup et intellectuels	15100	1300	16400	1600	-	1600	18000
Techniciens, maîtrise	26600	7900	34500	13000	500	13500	48000
Employés de bureau	26300	9000	35300	21000	400	21400	56700
Employés de commerce	5100	5600	10700	3700	200	3900	46600
Manœuvres	6500	139400	145900	700	1900	2600	148500
Apprentis	4300	4300	8600	1300	400	1700	10300
Ouvriers spécialisés	25200	58900	84100	2900	2000	4900	89000
Ouvriers professionnels	44400	38300	82700	5300	1200	6500	89200
Pêcheurs salariés	2000	2400	4400	-	-	-	4400
Mineurs et carriers	400	8600	8900	-	100	26300	9000
Domestiques	300	1000	1400	2600	3200	5500	7200
Femmes de ménages	-	-	-	6000	20300	5800	26300
Personnels de service	4000	16300	20300	4300	1200	100	25800
Armée, Police	16500	5600	22100	200	-	200	22300
Total	176700	298600	475300	62600	31400	94000	569300
Chômeurs	12900	130500	143400	1200	2600	3800	147200
Ens. Prof.non agricole	245500	546200	791700	76500	37700	114200	905900

* Non Musulmans

** Musulmans

Source : Guillot (1960, p. 141).

Quatrièmement, *l'économie coloniale algérienne se caractérise par une faiblesse du capital humain, à la fois du point de vue de sa quantité que de sa qualité. Cette faiblesse est l'héritage d'une politique scolaire asymétrique* qui a conduit à un niveau très faible d'éducation de la population « musulmane » et ce, malgré un niveau d'éducation des « européens » relativement plus faible que celui des français de la métropole (Darbel et Rivet, 1962, p. 78-79)⁷.

En effet, la politique coloniale a créé une éducation segmentée avec d'un côté un système d'enseignement pour les « européens » proche de celui de la métropole et un système d'enseignement particulier pour les « musulmans » (Institut d'Etude du Développement Economique et Social, 1962, p. 29). L'héritage colonial de cette politique scolaire décidée en 1892 après les grandes lois scolaires de la IIIème république est clair : une population musulmane sous-éduquée. Ainsi, en 1944, seul 8% des enfants musulmans scolarisables sont scolarisés pour un chiffre de 90% pour les enfants européens (Institut d'Etude du Développement Economique et Social, 1962, p. 29).

⁷ «Quoi qu'il en soit, tout ceci laisse augurer des déboires que provoquerait un retour massif en France de certains Européens, mais convaincant en même temps de l'avantage décisif dont ils bénéficient pour une bonne génération encore sur la terre algérienne. S'il est important de noter qu'à un niveau d'instruction de brevet élémentaire, niveau bâtarde, des décisions seront prises, il l'est plus encore de noter l'insuffisance de la formation technique de l'une ou l'autre des communautés et corrélativement de l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée. » (Darbel et Rivet, 1962, p. 79).

Enseignement du second degré en Algérie (y compris les collèges d'enseignement général)

Dates	Musulmans	Européens	Total
1911			6924
1921			9953
1931			10633
1954	9810	38918	48728
1956	7552	40260	47812
1957	11632	43465	55097
1959	18709	49881	68590
1960	22745	52040	74785
1961	28244	47470	75714

Source : Groupe d'Etude de l'Institut du Développement Economique et Social, 1962, p. 52

La conséquence de cette organisation coloniale des activités est l'absence d'une élite économique. En d'autres termes, il n'y a pas d'entrepreneurship car il n'y a pas d'entrepreneurs algériens, en particuliers « musulmans ». Au début de la guerre d'indépendance, le recensement de l'INSEE de 1954 nous apprend que l'on ne peut pas parler d'entrepreneuriat algérien. On pourrait alors se demander s'il existe au moins une bourgeoisie commerciale.

Enseignement Supérieur (Facultés)

Dates	Musulmans	Non-Musulmans	Total
1901			503
1911			773
1921			1414
1931			2013
1945			4978
1954	589	4583	5172
1956	267	4433	4700
1957	421	4394	4815
1959	814	5739	6553
1960	1317	5931	7248
1961	1372	5937	7309

Source : Groupe d'Etude de l'Institut du Développement Economique et Social, 1962, p. 53.

L'enquête de 1960 menée par les statisticiens de l'INSEE (Darbel et Rivet, 1962) semble révéler une augmentation du nombre de commerçants. En effet, l'accroissement de l'emploi algérien entre 1954 et 1960 se produit essentiellement dans l'administration et le commerce. Cependant, les auteurs précisent que les "nouveaux" commerçants musulmans sont des commerçants précaires de sorte que l'« on trouve un fort pourcentage de patrons artisans gagnant moins de 50 NF par mois, ce qui peut paraître surprenant. » (Darbel et Rivet, 1962, p. 88).

De plus, les commerçants « musulmans » opèrent souvent dans le secteur informel :

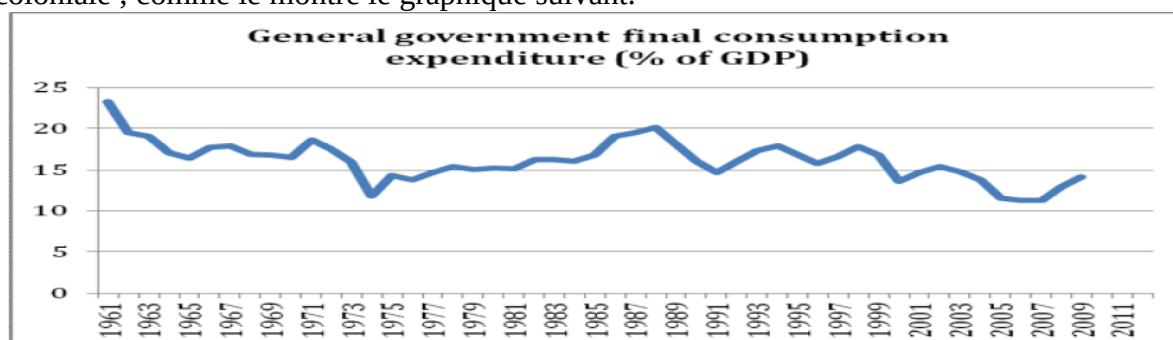
« Si l'on se souvient que le terme « commerçant » englobe en fait des individus très différents les uns des autres, allant du marchand ambulant, qui, dans les grands centres, trouve une manière de clientèle, au commerçant patenté proprement dit, il apparaît à côté de l'extension réelle de l'activité commerciale qu'ont connu, ces années, une multiplication de faux actifs et de chômeurs camouflés, dont l'activité est plus subjective et psychologique qu'économique. Le commerce a fourni par contre aux Européens repliés du bled et coupés de

leurs exploitations agricoles un champ de reconversion que la conjoncture rendait très favorable. » (Darbel et Rivet, 1962, p. 75)⁸

Au mieux, les commerçants et artisans « musulmans » conservent un profil rural ou pré-industriel qui ne peut constituer une base solide à l'établissement d'une petite bourgeoisie intermédiaire et nécessaire au financement d'une stratégie de développement industriel (Bonin, 2009). D'après les estimations du rapport Maspétiol (1955), la bourgeoisie (dite « classe aisée ») ne dépasse pas les 15 000 personnes en Algérie, en grande majorité « non musulmanes ». Au niveau global, le revenu annuel moyen des algériens « musulmans » est estimé comme étant l'un des plus bas du monde à la fin de la période coloniale (Tabah, 1956, p. 442). Le revenu annuel moyen des « musulmans » est 2, 55 fois moins élevé que le revenu annuel moyen des « européens ».

4- L'ACTION DE L'ETAT A-T-ELLE SUPPRIME LES DESEQUILIBRES ?

Dans cette section, il s'agit de s'interroger sur la persistance des éléments caractérisant le déséquilibre entre les structures de l'économie coloniale et la stratégie de développement choisie par l'Etat algérien. En effet, la deuxième section nous a montré que le choix stratégique adopté par l'Etat algérien représentait un héritage de la colonisation. Dans la lignée coloniale, l'Etat a opté pour une politique d'industrialisation financée par la rente tirée de la vente d'hydrocarbures. L'Etat algérien a ainsi investi depuis 50 ans des sommes significatives pour rompre avec les déséquilibres inhérents à la structure de l'économie coloniale ; comme le montre le graphique suivant.

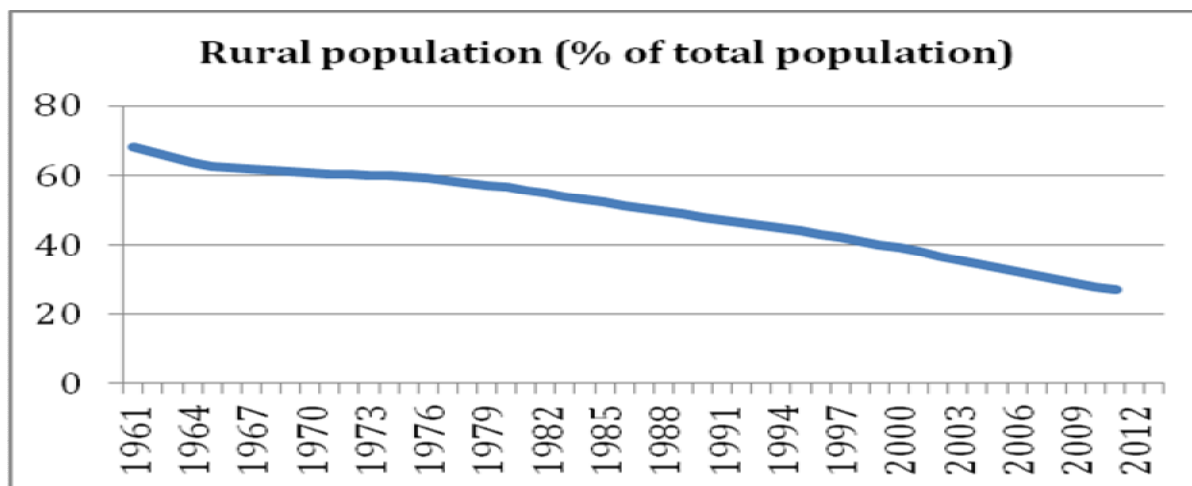


Source : WDI, World Bank.

Quels ont été les effets de cet engagement de l'Etat algérien sur les éléments caractérisant le déséquilibre et relevés dans la section précédente ?

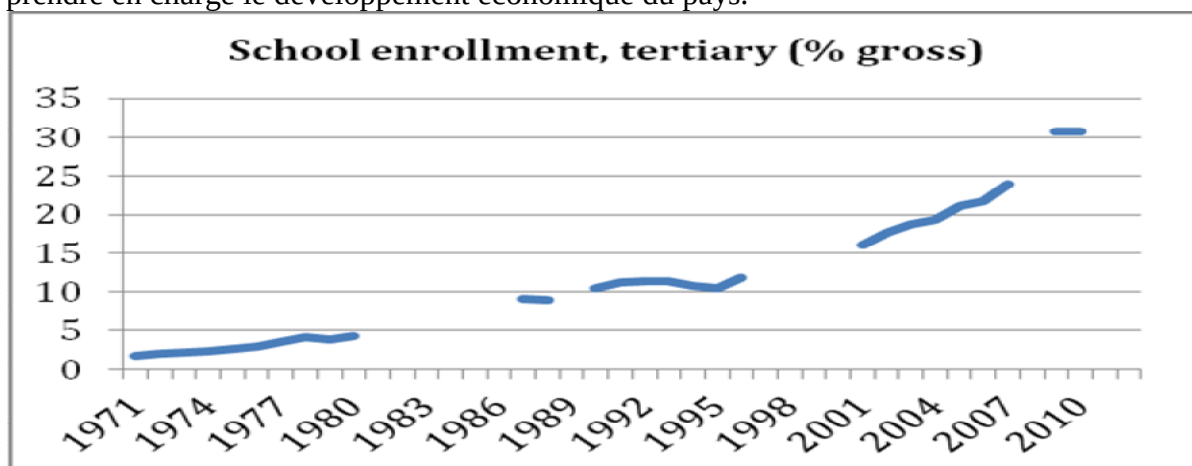
En premier lieu, concernant le caractère rural de l'économie algérienne, on note un changement total marquant une urbanisation continue de l'Algérie de sorte qu'il n'est plus possible de soutenir que l'Algérie est une économie rurale.

⁸ «Il est tout à fait probable que les nouveaux venus doivent être en grande partie à classer parmi les marchands de limonade au verre voire de cigarettes par unité et non parmi les commerçants ayant pignon sur rue » (Darbel et Rivet, 1962, p. 82)



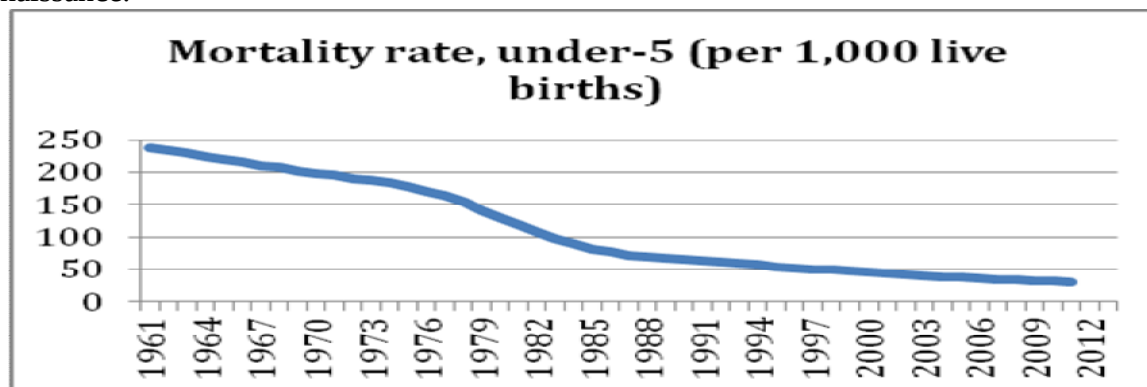
Source : WDI, World Bank

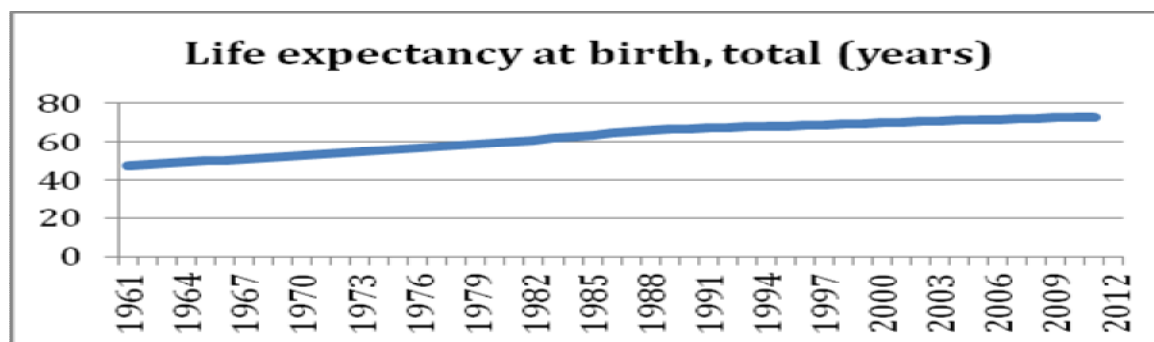
En deuxième lieu, concernant le capital humain, il est important de noter que les investissements publics de l'Etat algérien dans l'éducation ont réussi à modifier de façon profonde les fondements de l'économie algérienne, en particulier eu égard au système éducatif. Le graphique suivant montre que l'économie algérienne contemporaine présente une différence notable quant à la présence d'une élite universitaire non négligeable susceptible de prendre en charge le développement économique du pays.



Source : WDI, World Bank.

Plus globalement, les structures socio-économiques de l'Algérie ont connu des améliorations certaines ; avec une amélioration des conditions de vie. Les graphiques suivants démontrent que la politique de l'Etat algérien s'est ainsi traduite par une forte baisse de la mortalité, en particulier la mortalité infantile, une remontée sensible de l'espérance de vie à la naissance.





Sources : WDI, World Bank.

En troisième lieu, l'asymétrie du marché du travail entre « Européens » et « Musulmans » a pris fin avec le départ des « Européens » d'Algérie. Le marché du travail algérien ne fonctionne plus selon les règles de l'économie coloniale. Pour autant, une caractéristique cruciale a survécu à l'action de l'Etat algérien : la persistance d'une segmentation du marché du travail entre secteur formel et secteur informel, ce dernier connaissant une dynamique forte ces dernières années (Adair, 2002 ; Adair et Bellache, 2012).

En quatrième lieu, concernant les relations économiques avec l'extérieur, il semble que la situation actuelle présente des similitudes troublantes avec les règles du commerce colonial, et ce, malgré le volontarisme de l'Etat algérien à rompre cette caractéristique cruciale de l'économie coloniale. En effet, l'Etat algérien avait conscience du problème posé par le commerce colonial ; ainsi que le prouve la citation suivante issue d'un document-bilan des actions du ministère du commerce depuis 50 ans :

« Comme tout pays colonisé, le commerce extérieur de l'Algérie exprimait le sous-développement de son économie à travers la structure des échanges qui se composait essentiellement de produits bruts, ainsi que par le déficit de la balance commerciale et l'orientation de ses échanges commerciaux essentiellement vers la France. » (Ministère du commerce, 2012, p. 3).

Qu'en est-il aujourd'hui de ces trois éléments ?

1) La structure des échanges. A la fin des années 1930 (Tinthouin, 1938 ; Leblanc, 1941), l'Algérie exporte surtout vers la France des produits alimentaires végétaux (vins, blé dur, blé tendre, agrumes, dattes, semoule, huile d'olives), des produits animaux (« une grande partie des moutons consommés en France »), des matières premières végétales (liège, alfa), des matières premières minérales (fer, phosphate, plomb). En contrepartie, l'Algérie achète à la France des produits fabriqués (tissus, pièces détachés et machines, automobiles et pièces détachées, produits chimiques, vêtements, chaussures, médicaments, articles de ménages, meubles, armes), des produits alimentaires végétaux (sucres, huiles, pommes de terre, lait concentré, légumes secs, farines), des produits alimentaires animaux (lait, beurres et fromages, viandes fraîches et conservées), des produits minéraux (fers, aciers, tôles et fils, matériaux de construction). A la fin de la guerre d'indépendance, la situation n'a guère évolué (Isnard, 1961) : les produits industriels représentent 73,7% des importations, l'Algérie achète également de grandes quantités de biens de consommation pour satisfaire les « besoins d'une fraction minoritaire de la population dont le niveau de vie est à peu près celui de la France. » (Isnard, 1961, p. 93). Quant aux exportations, les produits agricoles sont majoritaires, les produits de l'industrie concernant avant tout l'exportation de minerais (fer, phosphate, zinc). Il est intéressant de rappeler que la majorité des produits agricoles exportés est constitué des

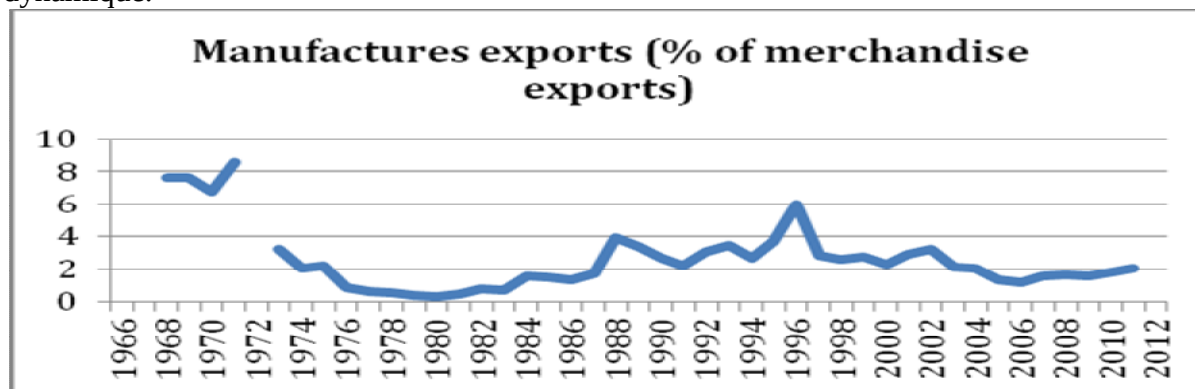
vins⁹. On notera également que le pays est agricole mais le secteur agricole reste déficitaire (Isnard, 1961, p. 94). Ainsi, à la période coloniale, l'Algérie est structurellement importatrice de produits laitiers et de viandes et poissons (Isnard, 1961, p. 94). Les premières années qui suivent l'indépendance marquent une baisse sensible de la production minière, de la houille mais aussi des phosphates, du zinc et du plomb et une hausse sensible de la production d'hydrocarbures (Despois, 1965). Dès 1964, les produits agricoles qui occupaient la première place dans le bilan des exportations sont remplacés par les produits pétroliers. (ibid., p. 352). La baisse des importations en 1962 s'explique par le départ des colons (ibid.).

Force est de constater que, cinquante années après l'indépendance, la structure des échanges de l'Algérie présente de nombreuses similitudes avec celle prévalant à l'époque coloniale.

Au niveau des importations, au premier semestre 2012, le premier poste concerne les biens d'équipements (32,33 % des importations, à savoir principalement les véhicules de transport de personnes et de marchandises). Vient ensuite les biens destinés à l'outil de production (28,53 % ; à savoir principalement les matériaux de construction ainsi que les huiles destinées à l'industrie alimentaire) puis les biens de consommation non alimentaires (20,40 % ; principalement les véhicules de tourisme et les médicaments) et enfin les biens alimentaires (18,75%, principalement les céréales, semoules et farines ainsi que les laits et produits laitiers). On retrouve une structure proche de la période coloniale marquée par une forte importation de biens industriels et de biens de consommation ; soit alimentaire soit non alimentaire (Ministère du commerce algérien, 2012).

Au niveau des exportations, le changement principal concerne le fait que l'Algérie n'est plus exportatrice de produits agricoles. En revanche, l'Algérie reste avant tout exportatrice de ressources naturelles, à la différence que l'Algérie n'exporte qu'un seul type de matières premières : les hydrocarbures qui représentent au premier semestre 2012 97,42 % du volume global des exportations. Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales avec une part de 2,58 % du volume global des exportations (Ministère du commerce algérien, 2012).

2) **Le déficit de la balance commerciale.** Au premier semestre 2012, la balance commerciale est excédentaire de l'ordre de 15,78 milliards de dollars U.S. contre 12,45 milliards de dollars U.S. pour la même période 2011. Le taux de couverture des importations par les exportations est donc de 169%. Le déficit de la balance commerciale est donc supprimé mais grâce à la rente pétrolière et gazière et non grâce à la stratégie de développement basée sur les industries industrialisantes. Le graphique suivant montre que l'indépendance n'a pas modifié la principale faiblesse de l'économie coloniale algérienne, à savoir l'absence d'une industrie dynamique.



Source : WDI, Banque mondiale.

⁹ « Plus des deux tiers des exportations, exactement 68,5 % sont constitués par les sorties de trois produits agricoles : vins, fruits et légumes. A eux seuls, les vins ordinaires comptent pour 53,3 % » (Isnard, 1961, p. 94).

3) **L'orientation des échanges commerciaux.** En 1938, les échanges de l'Algérie avec la France correspondaient en valeur à 80 p. 100 du commerce extérieur algérien, 75 p. 100 aux importations, 84 p. 100 aux exportations (Tinthoin, 1939). Leblanc (1941, p. 88) estime quant à lui que plus des 7/8 du commerce algérien s'effectuait avec la France. A l'indépendance, l'Etat algérien choisit une politique de contrôle des échanges et cherche à diminuer sa dépendance vis-à-vis de la France (Mutin, 1965). Suite à l'indépendance, la France reste le principal partenaire : en 1964, 71% des importations algériennes proviennent de la France et 75 % des exportations sont dirigées vers la France (Mutin, 1965, p. 355). La différence principale par rapport aux années précédentes est que les produits pétroliers constituent désormais l'essentiel (57 %) des achats français (ibid., p. 356). De plus, Mutin (1965) note un point important : « il semble bien que la politique de diversification a consisté à déplacer une partie des transactions faites avec la France sur les autres marchés de la C.E.E. » (ibid., p. 357). Les relations commerciales de l'Algérie sont essentiellement tournées vers l'Europe occidentale alors que les relations économiques avec le bloc de l'Est ne démarrent pas.

Cinquante ans plus tard, les échanges commerciaux de l'Algérie avec le reste du monde se sont diversifiés mais la France reste le premier partenaire. Au premier semestre 2012, la France occupe le premier rang au niveau des fournisseurs (13, 14% des importations). Viennent ensuite la Chine (12,24 %) et l'Espagne (8,58 %). Le principal client sont les Etats-Unis (15,36 %) puis l'Italie (14,93% des ventes à l'étranger) suivie par l'Espagne (9,11 %) et la France (8,62 %). En d'autres termes, la balance commerciale est déficitaire avec la France. On note que, plus globalement, les pays de l'Union Européen sont les principaux partenaires de l'Algérie. On notera également que les pays arabes représentent une part minime des échanges (au premier semestre 2012, la zone arabe représente 3,39 % des importations et 1,40 % des exportations).

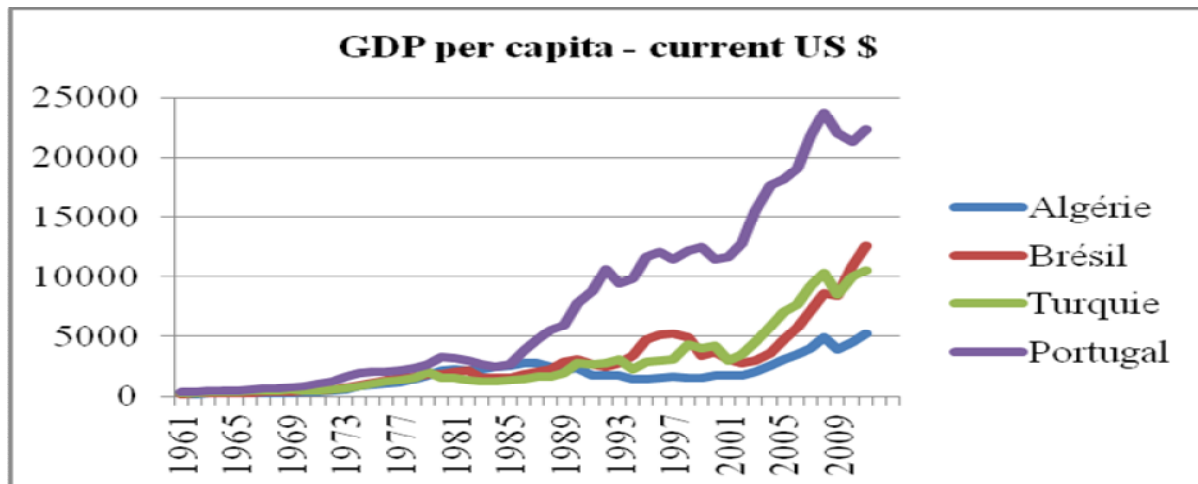
Il semble important de souligner que la diversification des échanges s'est opérée majoritairement en direction de l'Europe occidentale (Italie et Allemagne en particulier, puis Espagne). Or, on n'oublie souvent que l'Algérie faisait partie du marché commun institué par le Traité de Rome et que, par voie de conséquence, les relations commerciales avec les pays européens s'inscrivent également dans le cadre d'un héritage colonial ; à savoir l'appartenance de l'Algérie au territoire européen et l'abandon relativement progressif de cette particularité institutionnelle seulement à partir des années 1970 (Valay, 1966). En ce sens, les relations économiques avec l'Europe occidentale s'inscrivent dans la lignée historique de l'héritage colonial avec la France. L'Algérie, en tant que département français, était un territoire régi par le Traité de Rome de sorte que l'Algérie avait été intégré progressivement au marché commun. La rupture n'a pas été nette avec l'indépendance : les relations économiques avec les pays membres (Allemagne, Italie et Benelux) ont continué à être régi par le Traité de Rome pendant plusieurs années (de 1962 à 1966 en particulier (Valay, 1966, p. 221)¹⁰.

Par ailleurs, il semble que l'enjeu n'est pas l'existence ou non d'un déficit bilatéral avec la France puisque, à l'époque coloniale, le déficit ne constituait pas la règle. Ainsi, en 1929, la France est bénéficiaire avec ses colonies, et en particulier avec l'Algérie qui est le premier partenaire colonial ; avec 2, 989 milliards de francs de marchandises importées de l'Algérie contre 4, 500 milliards de francs de marchandises exportés. En 1938, la balance commerciale est alors plus favorable à l'Algérie qu'à la France (Tinthoin, 1939).

¹⁰ «Par une lettre du 24 décembre 1962, le gouvernement algérien a fait savoir à la C.E.E. qu'il envisageait « de rechercher par voie de pourparlers avec les organismes de la Communauté quelles seront pour l'avenir les relations possibles entre l'Algérie et la Communauté. » En attendant, le gouvernement algérien demandait que lui soit conservé le bénéfice de l'article 227. Bien qu'aucune décision formelle n'ait été prise par le Conseil, le régime de l'article 227 a été maintenu de facto, étant entendu qu'ainsi était créée une situation qui ne pouvait être que provisoire. » (Valay, 1966, p. 216).

5- CONCLUSION

Le graphique suivant montre que, malgré la politique volontariste de l'Etat algérien, l'évolution du produit intérieur brut par tête n'a pas été suffisante pour assurer une convergence de l'Algérie vers le niveau des pays développés. Une comparaison de l'évolution du PIB par tête algérien par rapport à ceux du Brésil, de la Turquie ou du Portugal qui présentaient un PIB par tête proche de celui de l'Algérie à l'indépendance confirme la faible performance de l'économie algérienne depuis 1962.



L'explication avancée par l'article de cette faible performance réside dans la présence de déséquilibre entre la stratégie de développement et la structure de l'économie héritées de la période coloniale. En effet, l'Algérie hérite d'une économie sous-développée caractérisée par l'absence de capital humain, un marché du travail segmenté, l'absence d'une élite économique. L'économie algérienne est avant tout une économie rurale et agricole. Or, l'article montre que le legs colonial se composait également d'un débat sur une stratégie d'industrialisation du pays : depuis les années 1940 jusqu'aux premières années d'indépendance, la France propose à l'Algérie une stratégie de développement en complète inadéquation avec les structures de l'économie coloniale. Comment industrialiser un pays sans structures nécessaires à cette industrialisation ? On peut comprendre dès lors pourquoi la stratégie d'industries industrialisantes n'a pas permis à l'Algérie de rompre avec cet héritage colonial et de garantir l'indépendance politique à travers l'indépendance économique. Au contraire, il semble que, cinquante années après son indépendance politique, l'Algérie reste très dépendante de l'extérieur, et notamment de ses échanges économiques avec la France.

BIBLIOGRAPHIE

- Acemoglu D., S. Johnson & J.A. Robinson.**, (2001). "The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation" *American Economic Review*, 91, 1369-1401.
- Acemoglu D., Johnson S. & Robinson J.A.**, (2004). "Institutions as the fundamental cause of long-run growth", in *Handbook of Economic Growth*, Vol. 1A, P. Aghion and S.N. Durlauf, eds. North-Holland Amsterdam, pp. 386-472.
- Acemoglu D., Johnson S. & Robinson J.A.**, (2001). "The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation" *American Economic Review*, 91 (5), pp. 1369-1401.
- Adair P et Bellache Y.**, (2012). Emploi et secteur informels en Algérie: déterminants, segmentation et mobilité de la main-d'oeuvre, *Région et développement*, n° 35-2012. (à paraître).
- Adair P.**, (2002). L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail, *Cahiers du GRATICE*, n°22, Université Paris 12, pp. 95-126.

- Alesina, A., W. Easterly and J. Matuszeski.**, (2011). "Artificial States", *Journal of the European Economic Association*, 9, 246-277.
- Belarbi Y. & Zouache, A.**, (2011). « Entrepreneurship and institutional heritage in Algeria (1962-2005) ». In Esfahani H.S. and G. Tuna (eds.), *Economic Development in the Middle East and North African Countries: Some Contemporary Issues*, New York: Novascience.
- Bertocchi G. & F. Canova.**, (2002). "Did colonization matter for growth ? An empirical exploration into the historical causes of Africa's underdevelopment", *European Economic Review*, 46, 1851-1871.
- Bonin H.**, (2009). Les banques et l'Algérie coloniale : mise en valeur impériale ou exploitation impérialiste ?, *Outre-Mers. Revue d'Histoire*, 97 (362-363), p. 213-226.
- Bourdieu P., Darbet, A. et al.**, (1963). *Travail et Travailleurs en Algérie*, Paris-La Haye, Editions Mouton.
- Darbel A. & J.-P. Rivet.**, (1962). « Emploi et Développement en Algérie » dans F. Perroux (éd.), *L'Algérie de Demain*, Numéro hors-série de la revue Tiers Monde, *Presse Universitaire de France*, Paris, p. 69-93.
- David P.**, (2007). « Path Dependence – A foundational concept for historical social science », *Cliometrica*, vol. 1, n° 2, pp. 91-114.
- Déclarations Gouvernementales** du 19 Mars 1962 en Algérie, Evian, mars dans Perroux, F. (ed), *L'Algérie de Demain*, Numéro hors-série de la revue Tiers Monde, *Presse Universitaire de France* : Paris, pp. 241-263.
- Demangeon A.**, (1931). « Le commerce de la France avec ses colonies », *Annales de Géographie*, 40 (223), 110-111.
- Despois J.**, (1965). « Quelques précisions sur l'économie algérienne », *Annales de Géographie*, 74 (402), 237-239.
- Destanne de Bernis G.**, (1966). Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration générale, *Economie Appliquée*, n°19, p. 415-473.
- Destanne de Bernis G.**, (1971). Les industries industrialisantes et les options algériennes, *Tiers-Monde*, tome 12, n° 47, pp. 545-563.
- Destanne de Bernis G.**, (1972). « La Lybie et l'Algérie : stratégies de développement comparées », dans J.-C. Santucci et M. Floury (éd.). *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 10, Paris, Editions du CNRS.
- Destanne de Bernis G.**, (1998). Furtado et l'économie mondiale, *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 33-34, p. 59-67.
- Easterly W. and R. Levine.**, (2003), "Tropics, germs and crops: how endowments influence economic development", *Journal of Monetary Economics*, 50 (1), 3-39.
- Easterly W.**, (2006). *The White Man's Burden: Why the West's Efforts to Aid the Rest Have Done So Much Ill and So Little Good*, The Penguin Press : New York.
- Guillot J.**, (1960). Développement Economique de l'Algérie », *Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée*, 108 (15), Décembre.
- Henni A.**, (1996). La naissance d'une classe moyenne paysanne musulmane après la Première Guerre mondiale, *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome 83, n° 311, p. 47-63.
- Isnard I.** (1961). « Le commerce extérieur de l'Algérie en 1960 », *Méditerranée*, N°3, 93-98.
- Leblanc M.**, (1941). « La part du commerce de la France d'Outre-Mer dans le commerce extérieur de la métropole », *L'information géographique*, 5 (4), 86-88.
- Institut d'Etude du Développement Economique et Social** (1962). « La politique Scolaire en Algérie », Groupe d'Etude, dans Perroux, F. (ed), *L'Algérie de Demain*, Numéro hors-série de la revue Tiers Monde, *Presse Universitaire de France* : Paris, pp. 25-54.
- Massenet M.**, (1962). « Migration Algérienne et Promotion Humaine », dans F. Perroux (éd.), *L'Algérie de Demain*, Numéro hors-série de la revue Tiers Monde, Paris, *Presse Universitaire de France*.

- Ministère Algérien du Commerce**, 2012. « *Bilan des Actions du Secteur du Commerce Réalisées durant la période 1962-2012* », 29 pages.
- Morgaut M.-E.**, (1962). « L'Algérie, test mondial du développement », F. Perroux (éd.), *L'Algérie de Demain*, Numéro hors-série de la revue Tiers Monde, Paris, Presse Universitaire de France.
- Mutin G.**, (1965), « Le commerce extérieur de l'Algérie en 1964 », *Revue de Géographie de Lyon*, 40 (4), 345-365.
- Nouschi A.**, (1965). En Algérie : portrait social de la colonisation, *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 20 (6), p. 1242-1252.
- Ouzzir S.**, (2009). Indemnisation du chômage et politiques actives de l'emploi dans le contexte de transition vers l'économie de marché, *Chroniques Internationales de l'IRES*, n° 118, p. 33-47.
- Parent O. and A. Zouache.**, (2012) « Geography versus Institutions : New Perspectives on the Growth of Africa and the Middle East », *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 168 (3), 488-518.
- Rapport Maspétiol** (1955). *Rapport du groupe d'études de relations financières entre la métropole et l'Algérie*, 223 pages.
- Tinthoin R.**, (1939). « Le commerce de l'Algérie avec l'Empire français », *Annales de Géographie*, 48 (275-276), 545-548.
- Valay G.**, (1966). « La Communauté Economique Européenne et les pays du Maghreb (à suivre) », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, N° 2, 199-225.
- Zouache, A. et Ilmane, M.-C.**, (2009). « Central Bank Independence in a MENA Transition Economy. The Experience of Algeria », dans Cobham D. and G. Dibeh, eds, *Monetary Policy and Central Banking in the Middle East and North Africa*, Routledge : Londres.